



D_2023_10
NÖRT

DÉCISION du Président Créance d'eau impayée

Le Président de atlantic'eau,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-10,*

***Vu** la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2020_30 en date du 25 septembre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,*

***Vu** l'arrêté AR_2020_20 d'atlantic'eau en date du 4 novembre 2020 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,*

***Vu** la décision D_2022_95 d'atlantic'eau en date du 15 juillet 2022 par laquelle le Vice-Président confie au Trésor Public le recouvrement de la créance due par l'abonné référencé 4228028677,*

***Considérant** le titre 1599/2022 émis par les services d'atlantic'eau le 8 août 2022 pour un montant total de 22.31 € correspondant à la part distribution de l'eau de la facture n°425210157689 du 14 janvier 2022,*

***Considérant** l'appel de la fille de l'abonné référencé 4228028677 enregistré par les services d'atlantic'eau le 28 septembre 2022 informant du décès de l'abonné le 5 juin 2011 et de la vente de la maison le 29 octobre 2021,*

***Considérant** l'acte de vente joint par mail par la fille de l'abonné aux services d'atlantic'eau le 1^{er} octobre 2022,*

***Considérant** que par mail en date du 6 janvier 2023, la Saur informe les services d'atlantic'eau que suite à l'information du décès de l'abonné et l'acte de vente transmis, leur service a procédé à une résiliation rétroactive du contrat au 29 octobre 2021 en éditant la facture de résiliation n°422221763315 du 30 décembre 2022 d'un montant total de -173.87 €,*

DECIDE

ARTICLE 1 : D'abandonner le recouvrement de la créance ci-dessous et en conséquence d'annuler le titre 1599/2022 :

REFERENCE	COMMUNE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
4228028677	VAY	21.15	1.16	22.31

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le

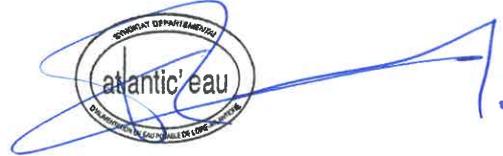
ID : 044-254401094-20230124-D_2023_10-AU

S²LOW

Fait à Nantes, le

24 JAN. 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge des relations
avec les usagers du service,
Raymond CHARBONNIER



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 25/01/2023
 - de sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 25/01/2023
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication